

## TOGO

**Date des élections:** 24 mars 1985

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Togo, l'Assemblée nationale, comprend 77 députés élus pour 5 ans.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens togolais âgés de 18 ans révolus et jouissant de tous leurs droits civils et politiques.

Sont éligibles à l'Assemblée nationale tous les électeurs âgés de 25 ans révolus non pourvus d'un conseil judiciaire, sachant lire et écrire le français ou l'une des deux langues nationales du Togo et résidant dans le pays depuis deux ans au moins. La condition de résidence n'est pas exigée des citoyens qui sont allés à l'étranger pour des études, une formation, une mission ou dans le cadre de l'exercice d'une fonction publique.

Le mandat parlementaire est incompatible avec la fonction de Ministre, de Président de la Cour suprême et certaines autres fonctions publiques.

Les candidats au Parlement sont tous désignés par le Rassemblement du peuple togolais (RPT), l'unique organisation politique du pays; la liste des candidats doit être déposée au Ministère de l'Intérieur au moins 15 jours avant la date du scrutin. Chaque candidat doit verser une caution de 50000 francs CFA qui lui est remboursée s'il obtient au moins 10% des suffrages exprimés. Tous les députés sont élus au scrutin de liste majoritaire.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

La date des élections a été arrêtée par décret présidentiel le 15 février 1985.

Tous les candidats à l'Assemblée nationale étaient membres du Rassemblement du peuple togolais (RPT), l'unique parti légalement reconnu du pays. Toutefois, contrairement aux précédentes élections où une seule liste **RPT** avait été proposée aux électeurs, le scrutin de

1985 a été caractérisé par des candidatures multiples dans les circonscriptions. Au total, 216 candidats briguaient les 77 sièges de l'Assemblée élargie et il fallait également désigner en même temps 22 députés suppléants.

La campagne électorale, du 9 au 22 mars, a été axée sur les thèmes de l'unité et de la solidarité nationales; elle a été perturbée par plusieurs affrontements violents entre partisans de candidats rivaux. Le jour du scrutin a été marqué par une forte participation des électeurs.

Parmi les titulaires (dont bon nombre n'avaient pas fait acte de candidature), 20 seulement ont été réélus. La nouvelle Assemblée, qui a tenu sa séance inaugurale le 6 mai, est caractérisée par un rajeunissement par rapport à la précédente.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	1318 979	
Votants, . . . . .	<b>1036975</b>	<b>(78,62%)</b>
Formation politique	Nombre de candidats	Nombre de sièges
Rassemblement du peuple togolais (RPT). . . . .	<b>216</b>	77

### 2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes . . . . .	73
Femmes . . . . .	4
	<hr/>
	<b>77</b>